

## MODALITES DES REMBOURSEMENTS DES FORMATIONS PAR LE CDRP91

Le remboursement des formations hormis les formations Baliseurs (4) est soumis aux conditions suivantes :

- ✓ Le stagiaire doit être licencié auprès de la FFRP.
- ✓ Le stagiaire doit être membre d'une association du département de l'Essonne, agréée auprès de la FFRP (Rando-cartes non acceptées pour le remboursement).
- ✓ Toute demande de formation doit être validée par le président de l'association concernée.
- ✓ Les fonctions de baliseurs, collecteurs, gestionnaires et éditeurs PubliWeb relèvent du comité aussi ces formations doivent obtenir l'accord des responsables des commissions concernées.
- ✓ Les stagiaires s'engagent formellement à appliquer, à l'issue de la formation, les connaissances acquises au bénéfice de l'association et du comité.
- ✓ **Le PSC1 et le MDB sont des prérequis pour le SA1.**
- ✓ **Le SA1 est un prérequis le SA2.**
- ✓ Le montant des remboursements des formations est de 80 % du coût réel ou du coût maximum si dépassement.
- ✓ Aucune dépense, personnelle ou autre, y compris les frais de transport sur les lieux des formations, n'est prise en charge par le CDRP91.

Toute demande de remboursement peut être transmise via e-mail au trésorier (5) et devra être accompagnée de :

- ✓ **Facture acquittée,**
- ✓ **Attestation de réussite. Il n'y a pas de remboursement en cas d'échec.**

Une demande de remboursement ne sera prise en considération que pour les formations de l'année en cours ou de l'année postérieure.

Formations	Lieu de Formation	Coût Max 2016/2017	Remboursement Max 2016/2017
PSC1	Ile de France	45 €	36 €
Module de base MDB (1)	Ile de France	125 €	100 €
Animateur SA1 (2)	France	125 €	100 €
Animateur SA2	France	520 €	416 €
Animateur Marche Nordique 2 fois 2 jours	Ile de France	250 €	200 €
Animateur Marche Nordique 3 jours	Ile de France	400 €	320 €
Animateur Rando Santé	Ile de France	125 €	100 €
Formation continue Animateurs	Ile de France	125 €	100 €
Formation Baliseurs (3,4)	91	125 €	125 €
Formation Tourisme	Ile de France	125 €	100 €
Formation Rando-Santé	Ile de France	125 €	100 €
Formations Collecteurs, Gestionnaires, Editeurs PubliWeb	France		

**(1) Le Module De Base seul n'est pas remboursé. Il est remboursé avec le SA1 lorsque le stagiaire a passé ce dernier avec succès.**

**(2) Pour la formation SA1, sauf accord du Président de la CRF, seuls sont acceptés les candidats ayant réalisé leur MDB en Ile de France.**

**(3) La formation Baliseur doit être réalisée de préférence en Essonne ou sur accord du CDRP91 en Ile de France.**

**(4) Pour suivre un stage baliseur, le candidat libre doit être parrainé par un responsable sentiers du CDRP91. Le remboursement est soumis à l'acceptation du président du CDRP91. Il est limité à 80 %.**

**Pour être éligibles au remboursement toutes les autres formations devront être acceptées au préalable par le CDRP91.**

**(5) [tresorier.cdrp91@gmail.com](mailto:tresorier.cdrp91@gmail.com)**